



Visa de travail pour la SUISSE

Ces conditions sont valables pour les résidents légaux (carte RP, permis de travail ou d'étude) de

- **BC, AB, SK, YT & NT** qui ont l'intention de travailler en Suisse.
La demande de visa doit être soumise au Consulat général de Suisse à Vancouver.
- **QC, MB, NB, NL, NS, ON, PE, NU & Bahamas** qui ont l'intention de travailler en Suisse.
La demande de visa doit être soumise au Consulat général de Suisse à Montréal.

Titulaires de passeports diplomatiques / de service en poste à Ottawa et aux Bahamas, qui ont l'intention de travailler en Suisse, veuillez contacter l'Ambassade de Suisse à Ottawa ottawa@eda.admin.ch pour recevoir des informations complémentaires.

Les candidats qui ne résident pas légalement au Canada doivent soumettre leur demande dans leur pays de résidence.

IMPORTANT: En règle générale, vous avez besoin d'un permis de travail si vous allez travailler en Suisse (même si vous ne recevez pas de salaire ou si vous êtes payé par une entreprise étrangère ou si vous faites du bénévolat). Les demandes de permis de travail sont traitées par les offices cantonaux du travail ou par le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) en Suisse et peuvent prendre jusqu'à 15 semaines.

Vous avez besoin d'un permis de travail **dès le premier jour de travail**

- dans l'industrie primaire ou secondaire de la construction et du génie civil, les services de restauration et d'hôtellerie, les nettoyeurs industriels et privés, les services de surveillance et de sécurité et le secteur de l'érotisme.

Vous avez besoin d'un permis de travail si vous travaillez **plus de 8 jours au cours d'une année civile**

- pour un travail dans un autre secteur.

Veuillez consulter les instructions des pages suivantes.

Vancouver

Consulate General of Switzerland
790 - 999 Canada Place
Vancouver, BC V6C 3E1

Montreal

Consulate General of Switzerland
1572 Av. du Docteur-Penfield
Montreal, QC H3G 1C4

Votre visa est-il déjà autorisé en Suisse ?
Consultez le site des [visas autorisés](#) pour obtenir des instructions complètes.

Visas de travail de courte durée pour moins de 90 jours ou 120 jours dans une année
(tous les documents doivent être en anglais, allemand, français ou italien)

Les candidats doivent se présenter en personne pour un entretien individuel et pour la saisie de leurs empreintes digitales,

Exception: Des personnes dont les empreintes digitales ont été enregistrées au cours des 59 derniers mois pour une autre demande de visa Schengen. Ces demandeurs introduisent leur demande de visa par courrier postal. S'il n'est pas possible de copier vos empreintes digitales, vous serez néanmoins contacté pour vous présenter en personne.

Conditions requises :

- Trois formulaires de demande de visa Schengen dûment complétés et signés par le demandeur. Veuillez remplir et **imprimer** votre demande en ligne sur www.swiss-visa.ch. L'impression de la demande vous permettra d'accéder au système de réservation de rendez-vous (si la présence personnelle est requise).
 - Deux exemplaires du contrat de travail ou de la lettre d'engagement.
 - Deux photocopies de votre passeport (photo, données et pages de signatures uniquement).
 - Deux photos **couleur** de format passeport européen **non attachées au dossier**, selon les [exigences](#).
 - Si vous n'êtes pas citoyen canadien, deux photocopies de votre preuve de résidence au Canada (carte RP, permis de travail ou d'étude)
 - Veuillez consulter notre [site web](#) pour connaître les frais actuels et les méthodes de paiement.
-

Visas de travail de longue durée de 90 à 120 jours
(tous les documents doivent être en anglais, allemand, français ou italien)

Ce type de visa n'est demandé que par la poste et non en personne.

Conditions requises :

- Trois formulaires de demande de visa de long séjour (visa D) dûment complétés, datés et signés par le demandeur.
 - Deux exemplaires du contrat de travail ou de la lettre d'engagement.
 - Deux photocopies de votre passeport (photo, données et pages de signatures uniquement).
 - Deux photos **couleur** de format passeport ou européen **non attachées au dossier**, selon les [exigences](#).
 - Si vous n'êtes pas citoyen canadien, deux copies de la preuve de résidence au Canada (carte RP, permis de travail ou d'étude)
 - Veuillez consulter notre [site web](#) pour connaître les frais actuels et les méthodes de paiement.
-

Visas de travail de longue durée pour plus de 120 jours
(tous les documents doivent être en anglais, allemand, français ou italien)

Ce type de visa n'est demandé que par la poste et non en personne.

Remarque: Si vous avez l'intention de travailler plus de 120 jours consécutifs en Suisse, votre employeur doit demander votre permis de travail auprès de l'autorité cantonale en Suisse. Une fois votre permis de travail approuvé, votre employeur en sera informé par l'office de migration et il recevra une autorisation avec un numéro de dossier (en allemand: ZEMIS, en français: SYMIC, en italien: SIMIC). À ce stade seulement, vous pouvez demander votre visa d'entrée au consulat en envoyant les documents suivants par la poste:

- Autorisation délivrée par l'autorité cantonale (original ou copie).
- Une photocopie de votre passeport (photo, pages de données et de signature uniquement).
- Votre passeport original. Le passeport doit avoir été délivré au cours des dix dernières années, être valide pendant au moins trois mois après votre arrivée en Suisse et comporter au moins deux pages de visa vierges.
- Une photo **couleur** de format passeport européen **non attachée au dossier**, selon les [exigences](#).
- Une enveloppe préaffranchie et auto-adressée (Xpress Post ou Courrier), si vous souhaitez que le passeport vous soit retourné par la poste ou par courrier. Conservez le reçu pour le suivi.
- Veuillez consulter notre [site web](#) pour connaître les frais actuels et les méthodes de paiement.

Représentations étrangères, organisations internationales, **programme de mobilité des jeunes**

(tous les documents doivent être en anglais, allemand, français ou italien)

Remarque: les représentations étrangères et les organisations internationales établies en Suisse bénéficient de privilèges spéciaux. Si vous travaillez ou avez signé un contrat de stage avec une représentation étrangère ou une organisation internationale figurant sur cette [liste](#), veuillez suivre les instructions ci-dessous.

Exigences relatives aux visas de travail à court terme pour moins de 90 jours

Les candidats doivent se présenter en personne pour un entretien individuel et pour enregistrer leurs empreintes digitales.

Exception: vos empreintes digitales ont été enregistrées au cours des 59 derniers mois pour une autre demande de visa Schengen. Dans ce cas, vous pouvez soumettre votre demande par la poste.

Remarque: s'il n'est pas possible de copier vos empreintes digitales, vous devrez néanmoins vous présenter en personne.

- Un formulaire de demande de visa Schengen dûment complété et signé par le demandeur. Veuillez remplir et **imprimer** votre demande en ligne sur www.swiss-visa.ch. L'impression de la demande vous permettra d'accéder au système de réservation de rendez-vous (si la présence personnelle est requise).
 - Votre passeport original valide au moins trois mois au-delà du séjour prévu et délivré au cours des dix dernières années. Le passeport doit comporter au moins deux pages de visa vierges.
 - Une photocopie de votre passeport (pages de données, de données et de signature uniquement).
 - Une photo **couleur** de format passeport européen **non attachée au dossier**, selon les [exigences](#).
 - Si vous n'êtes pas citoyen canadien, une copie de la preuve de résidence au Canada (carte RP, permis de travail ou d'études).
 - Une note verbale ou une lettre d'invitation de l'Organisation Internationale mentionnant votre nom complet, la raison et la durée de votre visite ou de votre séjour. Veuillez également joindre une photocopie de votre contrat de travail signé. Les documents doivent être inclus dans votre formulaire de demande.
 - Une enveloppe préaffranchie et auto-adressée (Xpress Post ou Courrier), si vous souhaitez que le passeport vous soit retourné par la poste ou par courrier. Conservez le reçu pour le suivi.
 - Les demandeurs sont exemptés des frais de visa.
-

Exigences relatives aux visas de travail à long terme d'une durée supérieure à 90 jours

Ce type de visa n'est demandé que par la poste et non en personne.

- Un formulaire de demande de visa de long séjour (visa D) dûment complété, daté et signé par le demandeur.
 - Votre passeport original. Le passeport doit avoir été délivré au cours des dix dernières années, doit être valable au moins trois mois après votre arrivée en Suisse et compter au moins deux pages de visa vierges.
 - Une photocopie de votre passeport (photo, données et pages de signatures uniquement).
 - Une photo **couleur** de format passeport européen **non attachée au dossier**, selon les [exigences](#).
 - Une note verbale OU une lettre d'invitation de l'Organisation Internationale mentionnant votre nom complet, la raison et la durée de votre visite ou de votre séjour. Veuillez également joindre une photocopie de votre contrat de travail signé. Les documents doivent être inclus dans votre formulaire de demande.
 - Une enveloppe préaffranchie et auto-adressée (Xpress Post ou Courrier), si vous souhaitez que le passeport vous soit retourné par la poste ou par courrier. Conservez le reçu pour le suivi.
 - Les demandeurs sont exemptés des frais de visa.
-

Programme de mobilité des jeunes

Veuillez consulter : <https://www.eda.admin.ch/countries/canada/fr/home/relations-bilaterales/programme-de-mobilite-des-jeunes.html>
